

GALANT ORONHYATEKHA

Il veut admettre les femmes Dans l'Ordre des Forestiers Indépendants

Le prochain congrès à Toronto, en 1896

La convention de la Cour Suprême des Forestiers Indépendants s'est déroulée, samedi, à Londres, jusqu'au 9 août, alors que les délégués se réuniront à Glasgow, en Ecosse.

Après une autre séance à Belfast, en Irlande, le 10, les Forestiers regarderont leurs foyers.

Plusieurs profitent de quelques jours libres, entre les séances, pour visiter les grandes villes de l'Angleterre et quelques-uns ont même pu aller à Paris.

Le "Pennland" qui fera voile de Queenstown, le 15 août, ramènera un bon nombre de délégués des Etats-Unis et du Canada.

Admettre les femmes dans l'Ordre, tel est le projet du Suprême Chef Ranger, le Dr Oronhyatekha.

On a beaucoup remarqué ce passage de nos discours, à l'ouverture du congrès: "Il serait temps de remodeler un seul défaut qui existe dans la constitution, autrement parlée de notre Ordre, et d'ouvrir les portes de nos cours aux femmes."

Le rapport financier est on ne peut plus satisfaisant.

A la dernière convention de la Cour Suprême, à Chicago, en 1893, l'Ordre comptait 51,203 membres répartis en 1,144 cours et possédait un surplus de \$71,872.

L'année 1894 se résumait ainsi: 70,055 membres; 1,758 cours; surplus: \$1,187,225.

En juillet 1895, les chiffres sont encore bien charnues et les délégués ont appris, à Londres, que l'Ordre compte plus de 80,000 membres, 2,023 cours et la jolie somme de \$1,346,428.58. Il existe aujourd'hui 28 hautes cours.

Après le dernier congrès, 981 Forestiers sont devenus membres de l'Ordre, ce qui porte le total des fonds des bénéfices à presque double depuis le 1er juillet 1893.

On avait alors \$700,808.04; aujourd'hui, nous nous trouvons à 1,187,225. Les élections ont donné le résultat suivant:

S. C. R. Oronhyatekha, M. D. Y. P. S. C. R. E. Bottonell, Ottawa; S. Y. R. R. D. A. Alken, M. G. F. H. Mich. J. S. S. John A. McGillivray, C. R. Toronto; S. Trés. H. A. Collins, Toronto; S. Médécin. Thos. Millman, M. D. Toronto; S. Comptable, hon. J. W. Wedderburn, Hampton; S. R. Auditeurs: Ben. Greer, Londres; Chas. Fitzgibbon, Belfast.

Voici les principales mesures adoptées jusqu'à ce jour: 1. Les conventions de la Cour Suprême auront lieu tous les trois ans; 2. On augmentera les cotisations pour les membres nouveaux, âgés de 40 à 49 ans;

3. On aura un conseil exécutif composé de: Suprême chef ranger, \$10,000 par année; suprême secrétaire, \$3,000; suprême trésorier, \$2,000; auditeurs, \$1,000; suprême médecin, \$2,500.

Pendant les dix-huit mois finissant au 31 décembre, 1894, on a reçu 35,106 demandes d'entrée dans l'Ordre et on en a accueilli 32,033, représentant des assurances pour un montant de \$30,850.00.

SHORTIS ET DEMERS

Ils ne se parlent pas en prison

MORT SUBITE

De M. Geo. E. Jaques

M. Geo. E. Jaques, l'un des directeurs de la "Merchants Line Steamship" est mort subitement samedi soir.

M. Jaques qui demeurait 254 avenue Victoria, sortit vers cinq heures pour aller au bain turc.

Après un malaise subit dans un tramway qui se dirigeait vers St-Catherine, il fut transporté sans connaissance au domicile du Dr England.

Quelques minutes après, M. Jaques rendit le dernier soupir. La mort est attribuée à des troubles cardiaques.

La physiologie du défunt était bien connue à Montréal. Il faisait partie de la société Jaques et Cie, expéditeurs, il était l'un des membres les plus actifs de la société.

M. Jaques avait épousé une australienne de Melbourne, Mlle Clarke, dont il a eu quatre enfants.

Le défunt était âgé de 58 ans. Ses funérailles auront lieu mardi après-midi à l'église méthodiste Saint Jacques.

LA PRESENTATION

Nouvelle Paroisse dans le comté de Jacques-Cartier

Les autorités civiles et religieuses viennent d'ériger une nouvelle paroisse dans le comté de Jacques-Cartier.

Elle portera le nom de paroisse de la Présentation de la Vierge.

Voici les limites de cette paroisse, ainsi qu'on le voit à l'ouest:

Lequel territoire est borné comme suit: au sud par la paroisse de St-Jacques, à l'est par la paroisse de St-André, à l'ouest par la paroisse de St-Jacques, à l'est par la paroisse de St-André.

Les élections ont donné le résultat suivant: S. C. R. Oronhyatekha, M. D. Y. P. S. C. R. E. Bottonell, Ottawa; S. Y. R. R. D. A. Alken, M. G. F. H. Mich. J. S. S. John A. McGillivray, C. R. Toronto; S. Trés. H. A. Collins, Toronto; S. Médécin. Thos. Millman, M. D. Toronto; S. Comptable, hon. J. W. Wedderburn, Hampton; S. R. Auditeurs: Ben. Greer, Londres; Chas. Fitzgibbon, Belfast.

Voici les principales mesures adoptées jusqu'à ce jour: 1. Les conventions de la Cour Suprême auront lieu tous les trois ans; 2. On augmentera les cotisations pour les membres nouveaux, âgés de 40 à 49 ans;

3. On aura un conseil exécutif composé de: Suprême chef ranger, \$10,000 par année; suprême secrétaire, \$3,000; suprême trésorier, \$2,000; auditeurs, \$1,000; suprême médecin, \$2,500.

Pendant les dix-huit mois finissant au 31 décembre, 1894, on a reçu 35,106 demandes d'entrée dans l'Ordre et on en a accueilli 32,033, représentant des assurances pour un montant de \$30,850.00.

FRAPPEE D'INTERDICTION

Le clergé de Hongrie ne peut aller en bicyclette

En France, les prêtres ne peuvent pédaler

La bicyclette sera-t-elle interdite au clergé?

Nous trouvons en effet, dans le "Temps" de Paris, une lettre relative à cette grave question.

Le cardinal-préfet de la Congrégation des évêques et réguliers, et est adressée à l'évêque de Szathmar, Hongrie, qui avait cru devoir prohiber l'usage du vélocipède à ses prêtres et avait soumis sa décision à la Congrégation qui présida le cardinal Verger.

"Le Sacré-Congrégation des évêques et réguliers, déclare le préfet, a soigneusement examiné le rapport de Votre Grandeur touchant l'usage du vélocipède pour les prêtres.

Cette Congrégation tout en recommandant le zèle et la prudence de Votre Grandeur, par sa prohibition non seulement préserve les prêtres du péché corporel, mais elle prévient les scandales des fidèles et leurs médisances à l'endroit des prêtres eux-mêmes."

Cette note ne pourrait manquer d'ébranler les nombreux prêtres français qui se livrent aux plaisirs de la pédale: ils sont déjà légion. Alors un rédacteur du "Figaro" a consulté l'un des plus rigoureux canonistes du diocèse de Paris:

"L'information est très exacte, a répondu celui-ci; mais elle n'est pas complète. Il est certain que la Congrégation des évêques et réguliers a examiné la question: il est certain que S. Em. le cardinal Verger a envoyé cette lettre d'approbation à Mgr l'évêque de Szathmar. Mais ce que l'on a oublié de dire, c'est que cette lettre du cardinal-préfet n'est point prohibitive d'une façon générale et ne suppose en aucune façon un jugement formel du Sacré-Siège sur la question.

"Le cardinal Verger se contente de louer et d'approuver l'évêque de Szathmar, parce que la décision de Sa Grandeur était certainement justifiée. Les conditions de l'usage du vélocipède exposées dans son rapport; mais cela n'est point un jugement du Pape et, pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à l'usage de la bicyclette pour les prêtres.

"Les choses restent donc en l'état. C'est affaire de mœurs et d'habitudes; personne ne s'étonnera que les prêtres aient recouru à la bicyclette où l'usage en est répandu dans toutes les classes de la société et ne choque personne.

"Les académiciens s'en servent bien! Pour en revenir à la lettre du cardinal Verger, le vœu répété qu'en ce qui concerne les prêtres de la Congrégation des évêques n'a nullement voulu porter interdiction de la bicyclette pour le clergé catholique; il a voulu simplement consacrer l'usage des chefs de diocèse qui restent les maîtres d'autoriser ou défendre ce sport."

"Voulez qu'il est entendu.

"Pour en revenir à la lettre du cardinal Verger, le vœu répété qu'en ce qui concerne les prêtres de la Congrégation des évêques n'a nullement voulu porter interdiction de la bicyclette pour le clergé catholique; il a voulu simplement consacrer l'usage des chefs de diocèse qui restent les maîtres d'autoriser ou défendre ce sport."

"Voulez qu'il est entendu.

"Pour en revenir à la lettre du cardinal Verger, le vœu répété qu'en ce qui concerne les prêtres de la Congrégation des évêques n'a nullement voulu porter interdiction de la bicyclette pour le clergé catholique; il a voulu simplement consacrer l'usage des chefs de diocèse qui restent les maîtres d'autoriser ou défendre ce sport."

"Voulez qu'il est entendu.

"Pour en revenir à la lettre du cardinal Verger, le vœu répété qu'en ce qui concerne les prêtres de la Congrégation des évêques n'a nullement voulu porter interdiction de la bicyclette pour le clergé catholique; il a voulu simplement consacrer l'usage des chefs de diocèse qui restent les maîtres d'autoriser ou défendre ce sport."

"Voulez qu'il est entendu.

LE PIONNIER BOTTINEAU

Un vieux fondateur de villes mort à Red Lake Falls

Il était célèbre dans tout l'Ouest

Ses courses à travers l'immensité

Sa carrière et ses légendes

"L'Echo de l'Ouest" de Minneapolis, Minn. nous apporte d'intéressants détails biographiques sur le mort de Pierre Bottineau, un vieux pionnier dont le nom passera à l'histoire.

Pierre Bottineau est mort, quelques minutes après minuit, samedi matin, à Red Lake Falls.

Son nom est connu dans le Nord-Ouest et l'histoire de ce pays de ce côté des Etats-Unis.

Pierre Bottineau naquit près de Pembina en 1810.

Son père, Charles Bottineau, était un Canadien-français et sa mère, dont le nom s'écrivait "Comau" au lieu de "Cama", était une indienne de la tribu des "Chippewa."

Ses premières années se passèrent près de Pembina et Winnipeg, territoire alors connu sous le nom de Fort Garry.

Il était très connu comme trappeur hors ligne et ses services comme guide de la route de Fort Garry pour Fort Snelling furent très appréciés.

Un mois de mars 1837, il était parti de Fort Garry pour Fort Snelling accompagné de deux officiers anglais et d'un M. McLeod.

Une tempête de neige se déclencha le jour de St-Patrick en las Traverses; les deux anglais y périrent, mais Bottineau y survécut.

Dans le cours de la même année, il entra au service du Gén. Sibley, l'ancien principal de l'Alémien "Pur" dans le Nord-Ouest.

En 1841, accompagné de son frère Sévère Bottineau, il arriva à la place de St-Paul et fut aujourd'hui et acheta les conditions de l'Etat ecclésiastique exposées dans son rapport; mais cela n'est point un jugement du Pape et, pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à l'usage de la bicyclette pour les prêtres.

En 1845, il vendit cette propriété à François Chenevert, un commis du capitaine Louis Bobert, pour \$500 et vint aux chutes St-Anne, aujourd'hui "North East Minnesota" où il acheta deux "homesteads" de deux soldats du Fort Snelling.

Il y bâtit la deuxième maison de Minneapolis et fut regardé dans toutes les classes de la société et ne choque personne.

"Les académiciens s'en servent bien! Pour en revenir à la lettre du cardinal Verger, le vœu répété qu'en ce qui concerne les prêtres de la Congrégation des évêques n'a nullement voulu porter interdiction de la bicyclette pour le clergé catholique; il a voulu simplement consacrer l'usage des chefs de diocèse qui restent les maîtres d'autoriser ou défendre ce sport."

"Voulez qu'il est entendu.

LE "CANADA" S'ECHOUE

A trois milles de Cacoua Pendant un épais brouillard

Cacoua, Qué., 5.—Un bateau de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario, le "Canada", s'est échoué hier après-midi, vers trois heures, à trois milles environ de Cacoua, en remontant le fleuve pour venir à Montréal.

Quand le bateau a frappé un récif au large de l'île Parsley, il faisait un épais brouillard et pour éviter un accident, la vitesse avait été ralentie de moitié.

Fort heureusement le choc n'a pas été fort et les passagers ont tout fait preuve d'un très grand sang-froid.

Assurément que l'accident s'est produit le capitaine a donné ordre au mécanicien de faire marche en arrière afin de désigner le navire, mais, hélas! car la marée baissait précipitamment à ce moment-là.

Un des directeurs de la compagnie, le lieutenant-colonel Henshaw, était à bord quand l'accident s'est produit. Il a conseillé à tous les passagers de descendre à terre et de faire correspondance avec d'autres bateaux de la ligne ou de revenir à Montréal par chemin de fer, mais on ne voulait pas être retardés indéfiniment.

Au nombre des passagers qui étaient à bord du "Canada" figurent: le lieutenant-colonel Henshaw, Mme Henshaw, Mme J. B. Douglas, Mlle Rae, Edgar McDougall, Géo. L. Galt, tous de Montréal; Mlle Renfrew, de Québec; J. B. McLeod, du "Dry Goods Review"; W. C. McIntyre, Mme et Mlle Tyson, M. et Mlle J. White, M. et Mme J. Dunsmuir, de Montréal; H. J. Price, Québec; J. G. Scott, général du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, Québec; M. et Mme Chas. E. Hawitt, Guelph; Andrew Patull, "Woodstock Sentinel Review"; M. et Mme G. Bulmer et Mlle A. Bulmer, de Toronto; révérend M. Campbell, de Picton; M. et Mme D. A. Carry et Mlle Rowland, de Murray Bay; Andrew Hayward, de Chatham; M. Eastwood, de N. Y. Telegraph Co.; Dr G. Stuart, du "Quebec Chronicle"; et Mme Stuart, Jr. de Macdonald, I. C. Montréal et plusieurs touristes américains, soit environ 50 passagers en tout.

Le bateau ne paraît pas avoir éprouvé d'avarie et il est probable qu'il sera renfloué à la marée montante.

VASTE COMLOT

Pour s'emparer de \$27,000,000 à Honolulu

San Francisco, Cal., 5.—On vient de découvrir un complot gigantesque ourdi dans le but de restaurer le règne Lillokalan dans ses droits. Le fils de Claus Spreckels a donné dit-on, un appel financier aux conspirateurs.

Il s'agit en plus ni moins que d'envoyer des soldats engagés aux Etats-Unis, à Honolulu, de s'emparer de la ville et de proclamer le pouvoir. Cette opération aurait, paraît-il, mis \$27,000,000 dans les poches des conspirateurs.

La mèche a été éteinte par l'absence d'un reporter de journal, qui a découvert un complot demandant des hommes pour le enrôler dans les rangs de la nouvelle armée.

PANIQUE AU THEATRE

Plusieurs femmes sautent par les fenêtres

Pennino, Wisconsin, 5.—Six cents personnes étaient réunies dans le théâtre de cette ville, pour entendre une conférence donnée sous les auspices de l'United Brethren Church; la fin de la soirée, une grosse lampe à pétrole a fait explosion et a déterminé un commencement d'incendie qui a rempli la salle de fumée. Pris de panique, les spectateurs se sont précipités vers les issues du théâtre et, comme elles n'étaient ni assez nombreuses, ni assez larges pour laisser sortir tout le monde en même temps, il en est résulté une terrible bousculade dans laquelle plusieurs personnes ont été à moitié étouffées; d'autres, renversées et foulées aux pieds, ont reçu des blessures graves; quelques autres, parmi lesquelles des femmes, ont sauté par les fenêtres et se sont contusionnées en tombant. L'incendie a été promptement éteint, cependant, avant l'arrivée des pompes. Une douzaine de spectateurs ont été atteints par les flammes et grièvement brûlés.

LA MESSE

A la Pierre de Régina

Mgr Langevin a dit la messe hier, sur le terrain de l'exposition, à Régina, T. N. O.

LORD ABERDEEN

Atteint des 68 ans



Mlle. Blanche Clark Duluth, Minn.

MORT EN SE DISPUTANT

Un nommé Turgeon de Manchester

Expire dans de singulières circonstances

Manchester, N. H., 5.—Pierre Turgeon, employé à la Bobbin Shop, West Manchester, est mort samedi dans une singulière circonstance. Il était à se disputer avec un compagnon du nom de Régner, quand soudainement il tomba mort.

Le Dr James Walker, appelé immédiatement, arriva juste à temps pour constater que la mort avait fait une victime, et dit que Turgeon succomba à une dépression du cœur.

Le corps fut transporté par l'entrepreneur E. W. Turcotte à la demeure du défunt, 184 rue McGregor où sa famille occupe un petit logement. Il laissa une épouse et deux enfants.

Le défunt n'était âgé que de 47 ans et laisse sa famille relativement pauvre. Le service et l'enterrement ont eu lieu hier à l'église St-Augustin.

ECHOS ET NOUVELLES

Un juge assommé au Texas

Soldats blessés par la foudre

Les tribunaux espagnols ont déclaré nul le testament de M. Alejandro Siler qui a légué plusieurs millions de pesetas à la reine régente Christine. Cette décision est basée sur un vice de forme dans le document.

Une dépêche de Faterborn, Westphalie, dit que la foudre est tombée dans la circonscription de Die Senne sur un bâtiment de M. Albinus, un millionnaire. La plupart des hommes ont été renversés; huit d'entre eux sont dans un état critique.

La nouvelle brasserie municipale de Pilsen, en Bohême vient d'être en partie détruite par un incendie. Les pertes sont évaluées à un million de florins.

En cherchant à défendre un prisonnier que des vigiliants voulaient emmener, le juge de Chaneyville, Texas, a été à moitié assommé d'un coup de crosse de fusil. L'interférence de plusieurs citoyens en armes pour arracher le prisonnier des mains de ses bourreaux improvisés.

M. Matafich, homme politique libéral et ami intime de feu M. Stambouloff a été attaqué par des assassins qui l'ont grièvement blessé à Tatarbasardjik, Roumélie.

Le "Figaro" publie un article critique et blâmant les progrès rapides de l'expédition française à Madagascar; il menace de faire des relations qui soulèveront le colère du public, en attendant que les soldats français soient en masse, étant mis en déroute tous les jours par l'armée française qui avance d'une manière régulière.

Une servante du Kossin House, à Toronto, nommée Froula Young, s'est noyée accidentellement dans la baignoire après-midi, en faisant une promenade avec un barbier nommé Garrison.

La réponse du gouvernement turc à la note collective des puissances européennes, au sujet des réformes en Arménie, n'ayant pas été jugée satisfaisante, l'escadre des navires anglais, mouillée à Budrum, a reçu ordre d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre.

UN BAIN RUSSE

AUX BAINS LAURENTIENS

Pour vous Rendre Frais et Dispos.

50 cents APRES SIX HEURES DU SOIR.

Pianos Canadiens et Américains

DES MEILLEURS FABRIQUES EN VENTE CHEZ C. W. LINDSAY, 2268, 2270 et 2272 rue Ste-Catherine.

Emplois vacants

CHAMBERS—On demande des agents pour la vente de lotissements au "Black River Park", s'adresser à M. J. Chambers, 201 rue St-Jacques, Montréal.

CHAMBERS—On demande une cuisinière et une fille de chambre, avec de bonnes recommandations. S'adresser 201 rue St-Jacques.

CHAMBERS—On demande pour une petite famille, une servante bien recommandée. Pas de lavage. Non-seigne. 201 rue St-Jacques.

CHAMBERS—Bien et magnifiquement garnis, avec toutes les améliorations modernes, dans une famille toute privée. S'adresser au Collège McGill.

HAY DE WATSON—A louer, un beau lot de maisons de huit appartements avec grand garage et c. c. 30 rue Langueville, près la rue St-Devis. S'adresser No 30 de la rue St-Jacques.

PERDU—Lettre mise, entre la rue Amherst et St-Denis, un portefeuille contenant des billets de banque, des billets de chemin de fer, et de l'argent. Récompense. S'adresser au No 201 rue St-Jacques.

A Vendre

ARGENT—Un magasin de tabac, meubles, ornements, vélos à grand succès. S'adresser au No 201 rue St-Jacques.

ARGENT—Un restaurant renommé, à louer, 12 milles à "Bureau, 1200 rue St-Jacques, dans le quartier de la gare. S'adresser pour conditions à M. J. WATSON, 201 rue St-Jacques.

ARGENT—Deux restaurants renommés, à louer, 12 milles à "Bureau, 1200 rue St-Jacques, dans le quartier de la gare. S'adresser pour conditions à M. J. WATSON, 201 rue St-Jacques.

ARGENT—Deux restaurants renommés, à louer, 12 milles à "Bureau, 1200 rue St-Jacques, dans le quartier de la gare. S'adresser pour conditions à M. J. WATSON, 201 rue St-Jacques.

ARGENT—Deux restaurants renommés, à louer, 12 milles à "Bureau, 1200 rue St-Jacques, dans le quartier de la gare. S'adresser pour conditions à M. J. WATSON, 201 rue St-Jacques.

ARGENT—Deux restaurants renommés, à louer, 12 milles à "Bureau, 1200 rue St-Jacques, dans le quartier de la gare. S'adresser pour conditions à M. J. WATSON, 201 rue St-Jacques.

ARGENT—Deux restaurants renommés, à louer, 12 milles à "Bureau, 1200 rue St-Jacques, dans le quartier de la gare. S'adresser pour conditions à M. J. WATSON, 201 rue St-Jacques.

ARGENT—Deux restaurants renommés, à louer, 12 milles à "Bureau, 1200 rue St-Jacques, dans le quartier de la gare. S'adresser pour conditions à M. J. WATSON, 201 rue St-Jacques.

ARGENT—Deux restaurants renommés, à louer, 12 milles à "Bureau, 1200 rue St-Jacques, dans le quartier de la gare. S'adresser pour conditions à M. J. WATSON, 201 rue St-Jacques.

ARGENT—Deux restaurants renommés, à louer, 12 milles à "Bureau, 1200 rue St-Jacques, dans le quartier de la gare. S'adresser pour conditions à M. J. WATSON, 201 rue St-Jacques.

LE MONDE

Imprimé et publié par la "Compagnie de Journal Le Monde". B. POITRAS, Directeur-Gérant. BUREAU: 1000, RUE NOTRE-DAME. ABONNEMENT "AU MONDE" (Edition Quotidienne) 4 Mois \$1.00 6 Mois \$1.50 12 Mois \$2.50

FINISSEZ LA COMEDIE!

Nous voici arrivés à un dernier acte de la vilaine comédie jouée à Ottawa, durant la dernière session et commencée bien avant. L'affaire des écoles du Manitoba, traitée comme elle l'a été par les puissants et les fanatiques qui nous gouvernent, aura été le plus piètre échantillon de la politique conservatrice au Canada. Les ministres à compter du premier jusqu'au dernier savent fort bien, à n'en pas douter, que le premier ministre Greenwood, du Manitoba, n'obéira en aucune manière à leurs remontrances et ne se rendra pas à leurs invitations.

CHRONIQUE DU JOUR

Preuves morales

M. J. L. Archambault, substitut du procureur général, a adressé à un journal du matin, qui ne partage pas son opinion relativement à la culpabilité de Demers, des observations fort intéressantes. Mais, d'accord avec son confrère de la "Minerve", je ne trouve pas que les présomptions sur lesquelles on base l'accusation de Demers soient suffisantes pour maintenir cet homme en état d'arrestation. Deux enquêtes judiciaires ont été poursuivies avec une minutie qui fait honneur aux magistrats chargés de découvrir la vérité.

IMPRESSIONS DE VOYAGE

J. F. Raffaelli retour d'Amérique. J. F. Raffaelli vient de rentrer d'un voyage de deux mois en Amérique. Pendant cinq mois à New-York, à Philadelphie, à Chicago et à Boston, il a été pour les Américains et pour les américaines le prétexte d'une très admirable exaltation intellectuelle. Plus de sept cents articles furent dans ce laps de temps, publiés sur notre grand peintre de Paris. Il fut, à-bas, durant ces cinq mois, le lion du jour, l'étoile du jour. Mais il est apprécié, ajoutait-on, avec une malice benigne.

La Main dans la Main

La graisse et l'indigestion: c'est pourquoi les médecins condamnent l'usage du saindoux actuel. La main dans la main vont la santé et la Cottole. C'est pourquoi la Cottole a été recommandée par les plus grandes lumières de la science médicale. Quand vous éprouverez le désir de manger n'importe quel genre de pâtisserie ou de friture, sans crainte d'indigestion, procurez-vous de la Cottole. Faites attention que la marque de fabrique, — une tête de bœuf dans une couronne de cotonnier, — soit sur chaqueseau de fer-blanc.

Advertisement for 'La Main dans la Main' featuring an image of a tin of lard and text describing its benefits for digestion and health.

Advertisement for 'Colonial House' located at 'PLACE PHILLIPS', offering various goods and services.

Advertisement for 'Une Belle Aubaine!' featuring 'Couteau à Beurre et Cuiller à Sucre' and other kitchen items.

Advertisement for 'Henry Morgan & Cie' located at 'MONTREAL', specializing in silverware and cutlery.

Advertisement for 'PARC de L'ILE GROSBOS' located 'En Face de Boucherville', offering a large estate for sale.

Advertisement for 'Vente par Encaissement de Beaux Lots de Villas' on 'LE TERRAIN' at '36 BEAUX LOTS DE VILLAS'.

Advertisement for 'BOIS DE SCIAGE' by 'O. DUFRESNE, JR & FRERE' located at '2384 RUE NOTRE-DAME'.

Advertisement for 'R. COHIER & FILS, AGENTS' located at '4 RUE SAINT-LAURENT', representing 'BENNING & BARSALOU, ENCAENTEURS'.

Advertisement for 'Docteur PAUL E. PREVOST' located at '165 rue St-Denis', specializing in various medical treatments.

Advertisement for 'J. H. MIGNERON AVOCAT' located at 'Bâtisse de la New-York Building'.

Advertisement for 'A. GERMAIN AVOCAT, C. E.' located at 'Bureau au No 1346, rue Notre-Dame'.

Advertisement for 'J. EMILE VANIER' located at '777, rue Carville', offering architectural services.

Advertisement for 'L. N. DENIS' located at 'A. Bis Marché', offering various services.

Advertisement for 'HOTEL RIENDEAU' located at '66 et 68 PLACE JACQUES-CARTIER'.

Advertisement for 'Sous l'Acte des Brevets' by 'OUBIN & FILS'.

Advertisement for 'La Virilité' by 'R. COHIER & FILS, AGENTS'.

AVIS

Nos agents et nos abonnés des Etats-Unis sont priés d'adresser leurs correspondances concernant les abonnements à notre agent général M. J. T. MORIN, Boite 205, HARBORBO, Mass.

FAITES UNE CONVENTION, MESSIEURS!

Il serait fort à propos, pour le parti conservateur, d'avoir une convention, dans le but de compter ses forces et travailler à leur union, aussi bien que d'éclairer le pays. Aujourd'hui la sincérité des conducteurs et de tous les leaders de ce parti est fortement soupçonnée. On ne croit pas plus aux promesses de M. Bowell qu'on ne croit aux bonnes intentions de MM. Oulmet et Caron.

Montreal est trop catholique pour les orangistes, Bowell, Haggart, Foster, Sam Hughes, Wallace, — le grand chef, etc. Toronto est, de son côté, trop protestant, trop imbu des souvenirs de Guillaume d'Orange. Ottawa aussi a une teinte de jeune trop fortement prononcée. A Winnipeg, pas un catholique n'y voudrait mettre les pieds. Il y a des objections contre Halifax, pays des "blue noses", et dans la plupart des autres villes maritimes de l'Est.

Nous constaterons alors aux braves "amis" des écoles séparées, les Oulmet et Caron, et aux adversaires implacables de ces écoles, MM. Wallace, Bowtell et Cie, l'île d'Anticosti, comme terrain neutre. Là il n'y a que quelques familles de pêcheurs entièrement ignorants de nos démêlés politiques. On bien encore nous suggère- rions quelque point isolé du Labrador encore vierge des luttes des partis et des groupes ou factions dans le parti.

La nécessité d'une convention conservatrice n'est pas discutée. MM. Clarke Wallace, Sam Hughes et le Dr Weidont, M. McNeill proposeront la non-intervention dans l'affaire des écoles, les ministres Oulmet et Caron proposeront l'intervention et la passation d'une loi réparatrice immédiate, MM. les ministres Oulmet et Caron menaceront de démissionner si cette loi réparatrice n'est pas passée pendant une certaine période. M. Clarke Wallace, Weidont, McNeill, Hughes etc., lanceront toutes leurs foudres et tous leurs anathèmes de la Boyne, contre leurs alliés en rébellion à leurs doctrines et à leurs idées.

Evidemment, il y aurait véridic discussion et le parti conservateur ferait de grosses recettes avec la galerie, si toutefois, dans ces parages éloignés il était possible de trouver une galerie. Enfin, on pourrait passer une résolution soumettant M. Laurier d'avoir à définir son programme politique au sujet de la question des écoles manitobaines et de l'accusé d'impolitesses et d'entêtement, au cas où il ne se rendrait pas à cette invitation. Aussi bien, il serait fort à propos d'accuser M. Laurier de manquer de toutes les qualités qui font l'homme d'Etat pour cette manière à lui de ne pas tomber dans le piège de ses adversaires et les tirer de leur ornière.

Tout ce cirque pourrait se terminer par une partie de boxe entre MM. Wallace et Curran, le premier ex-calcion jamaïcain, le second en caleçon vert, dans un rond bien visible des spectateurs et Barum & Bailey n'auraient jamais donné de plus intéressante représentation. On chuchote dans les départements à Ottawa, dit l'"Electeur", que les principaux fonctionnaires ont reçu avis de tenir tout prêt pour une session d'octobre. Cette session durerait environ un mois, et les élections auraient lieu en novembre. C'est la dernière rumeur dans les cercles politiques ici.

CHRONIQUE DU JOUR

De ces deux décisions, on l'admettra, méritent un certain poids quand même un certain public sera porté à conclure à l'acquiescement immédiat du prisonnier, avant même que toute la preuve ait été mise devant le jury. La loi veut que le prisonnier soit considéré innocent tant qu'il n'est pas soutenu par un tribunal compétent. Pour pas faire que souscris de bon cœur à ce sentiment humain et chrétien de notre justice criminelle; mais il réclame au bon sens, à l'ordre public et à l'insolence. Le gouvernement d'Ottawa devrait être informé en termes les plus clairs et les plus précis que la province du Manitoba refuse d'être acteur dans la farce que la "troupe" d'Ottawa a inscrite à l'affiche. La province du Manitoba n'a rien à faire avec l'exécution du jugement du Conseil Privé. Le jugement du Conseil Privé n'est qu'une simple déclaration que certains privilèges dont jouissent les catholiques en Manitoba ont été affectés par la loi de 1890, que la minorité a droit d'appel au gouvernement fédéral. L'obligation de constater si la législation du Manitoba était justifiée de restreindre ces privilèges n'a pas été remplie. Les ministres ont agi comme des valets imbeciles et obéissants, d'après une clause du jugement du Conseil Privé, sans s'inquiéter de savoir si le Conseil Privé n'avait pas dépassé ses pouvoirs et empiété même sur ceux du gouvernement du Canada.

Que sir Mackenzie et sir Hibbert remplissent leur programme insensé et dangereux. Qu'ils présentent une loi réparatrice au parlement et nous allons voir ce qui va en résulter. Cette expression de pensées de la "Tribune" est conforme à l'opinion de toute la population protestante au Manitoba. Alors à quel ser à gouvernement fédéral de jouer la comédie d'avantage, à quel ser à MM. Caron et Oulmet de rester plus longtemps dans un ministère à qui il est humainement impossible de remplir ses promesses et de rendre justice à nos coreligionnaires.

Un bon mouvement leur venant du cœur, s'il leur en reste encore, leur ferait donner leur démission immédiatement. La dissolution en résulterait et le peuple aurait alors la chance de prononcer un jugement que tout le monde prévoit: la condamnation la plus vaste et la plus retentissante qui ait jamais été prononcée contre un régime politique au Canada: le régime actuel.

Le peuple est en réalité gouverné par un ministère qui ne jouit plus de sa confiance. Alors, c'est abuser criminellement de la constitution que de prolonger cette comédie contre laquelle tout le pays est en révolte. On sait que plusieurs de nos ministres fédéraux sont à se promener à travers le pays. Quatre d'entre eux voyagent en wagon spécial. On dit qu'il y a eu toute une lutte pour savoir qui aurait un "spécial".

La "Sentinelle", de Mattawa, a l'air de comprendre bien peu de chose à la politique. Aux yeux de notre confrère, il n'y a sans doute que Clarke Wallace pour régler d'une façon heureuse la question des écoles. M. Henri d'Entremont, un des leurs résident aux Etats-Unis, les Académis se proposent d'ériger, à Grand-Pré, un monument en l'honneur de leurs héros aieux des jours d'Évangéline.

Chicago vient d'être témoin d'un bal où toutes les dames étaient en "bloonniers". M. Turgeon, député de Bellechasse, est parti en promenade au lac Saint-Jean. HOTEL JACQUES-CARTIER Descendez à cet hôtel le plus central pour les hommes d'affaires. Cuisine sous un bon chef. Prix populaires. 211-joo S. D. Canac-Marquis, agent d'immobiliers, 97 rue St-Jacques, prend au pair les chèques de la Banque de l'Empire en paiement d'achat de lot vacants. 297-3

Les médecins trouveront le Sirop Calme de Mme Winslow ce qu'il y a de mieux à donner aux enfants qui font leurs dents. C'est un remède de longue date et qui a fait ses preuves. Essayez le Guérisseur des Cors Holloway. Il a enlevé dix cors, sans aucune douleur sur les pieds d'une même personne. Ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore.

Malaise-Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée et indigestion générale. Ces symptômes, si on les néglige se développent en une maladie sérieuse. Il y a un dictionnaire populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut un livre de guérison" et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant deux ou trois Pilules Végétales de Parmentier, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. Joo

CHRONIQUE DU JOUR

De ces deux décisions, on l'admettra, méritent un certain poids quand même un certain public sera porté à conclure à l'acquiescement immédiat du prisonnier, avant même que toute la preuve ait été mise devant le jury. La loi veut que le prisonnier soit considéré innocent tant qu'il n'est pas soutenu par un tribunal compétent. Pour pas faire que souscris de bon cœur à ce sentiment humain et chrétien de notre justice criminelle; mais il réclame au bon sens, à l'ordre public et à l'insolence. Le gouvernement d'Ottawa devrait être informé en termes les plus clairs et les plus précis que la province du Manitoba refuse d'être acteur dans la farce que la "troupe" d'Ottawa a inscrite à l'affiche. La province du Manitoba n'a rien à faire avec l'exécution du jugement du Conseil Privé. Le jugement du Conseil Privé n'est qu'une simple déclaration que certains privilèges dont jouissent les catholiques en Manitoba ont été affectés par la loi de 1890, que la minorité a droit d'appel au gouvernement fédéral. L'obligation de constater si la législation du Manitoba était justifiée de restreindre ces privilèges n'a pas été remplie. Les ministres ont agi comme des valets imbeciles et obéissants, d'après une clause du jugement du Conseil Privé, sans s'inquiéter de savoir si le Conseil Privé n'avait pas dépassé ses pouvoirs et empiété même sur ceux du gouvernement du Canada.

Que sir Mackenzie et sir Hibbert remplissent leur programme insensé et dangereux. Qu'ils présentent une loi réparatrice au parlement et nous allons voir ce qui va en résulter. Cette expression de pensées de la "Tribune" est conforme à l'opinion de toute la population protestante au Manitoba. Alors à quel ser à gouvernement fédéral de jouer la comédie d'avantage, à quel ser à MM. Caron et Oulmet de rester plus longtemps dans un ministère à qui il est humainement impossible de remplir ses promesses et de rendre justice à nos coreligionnaires.

Un bon mouvement leur venant du cœur, s'il leur en reste encore, leur ferait donner leur démission immédiatement. La dissolution en résulterait et le peuple aurait alors la chance de prononcer un jugement que tout le monde prévoit: la condamnation la plus vaste et la plus retentissante qui ait jamais été prononcée contre un régime politique au Canada: le régime actuel.

Le peuple est en réalité gouverné par un ministère qui ne jouit plus de sa confiance. Alors, c'est abuser criminellement de la constitution que de prolonger cette comédie contre laquelle tout le pays est en révolte. On sait que plusieurs de nos ministres fédéraux sont à se promener à travers le pays. Quatre d'entre eux voyagent en wagon spécial. On dit qu'il y a eu toute une lutte pour savoir qui aurait un "spécial".

La "Sentinelle", de Mattawa, a l'air de comprendre bien peu de chose à la politique. Aux yeux de notre confrère, il n'y a sans doute que Clarke Wallace pour régler d'une façon heureuse la question des écoles. M. Henri d'Entremont, un des leurs résident aux Etats-Unis, les Académis se proposent d'ériger, à Grand-Pré, un monument en l'honneur de leurs héros aieux des jours d'Évangéline.

Chicago vient d'être témoin d'un bal où toutes les dames étaient en "bloonniers". M. Turgeon, député de Bellechasse, est parti en promenade au lac Saint-Jean. HOTEL JACQUES-CARTIER Descendez à cet hôtel le plus central pour les hommes d'affaires. Cuisine sous un bon chef. Prix populaires. 211-joo S. D. Canac-Marquis, agent d'immobiliers, 97 rue St-Jacques, prend au pair les chèques de la Banque de l'Empire en paiement d'achat de lot vacants. 297-3

Les médecins trouveront le Sirop Calme de Mme Winslow ce qu'il y a de mieux à donner aux enfants qui font leurs dents. C'est un remède de longue date et qui a fait ses preuves. Essayez le Guérisseur des Cors Holloway. Il a enlevé dix cors, sans aucune douleur sur les pieds d'une même personne. Ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore.

Malaise-Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée et indigestion générale. Ces symptômes, si on les néglige se développent en une maladie sérieuse. Il y a un dictionnaire populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut un livre de guérison" et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant deux ou trois Pilules Végétales de Parmentier, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. Joo

CHRONIQUE DU JOUR

De ces deux décisions, on l'admettra, méritent un certain poids quand même un certain public sera porté à conclure à l'acquiescement immédiat du prisonnier, avant même que toute la preuve ait été mise devant le jury. La loi veut que le prisonnier soit considéré innocent tant qu'il n'est pas soutenu par un tribunal compétent. Pour pas faire que souscris de bon cœur à ce sentiment humain et chrétien de notre justice criminelle; mais il réclame au bon sens, à l'ordre public et à l'insolence. Le gouvernement d'Ottawa devrait être informé en termes les plus clairs et les plus précis que la province du Manitoba refuse d'être acteur dans la farce que la "troupe" d'Ottawa a inscrite à l'affiche. La province du Manitoba n'a rien à faire avec l'exécution du jugement du Conseil Privé. Le jugement du Conseil Privé n'est qu'une simple déclaration que certains privilèges dont jouissent les catholiques en Manitoba ont été affectés par la loi de 1890, que la minorité a droit d'appel au gouvernement fédéral. L'obligation de constater si la législation du Manitoba était justifiée de restreindre ces privilèges n'a pas été remplie. Les ministres ont agi comme des valets imbeciles et obéissants, d'après une clause du jugement du Conseil Privé, sans s'inquiéter de savoir si le Conseil Privé n'avait pas dépassé ses pouvoirs et empiété même sur ceux du gouvernement du Canada.

Que sir Mackenzie et sir Hibbert remplissent leur programme insensé et dangereux. Qu'ils présentent une loi réparatrice au parlement et nous allons voir ce qui va en résulter. Cette expression de pensées de la "Tribune" est conforme à l'opinion de toute la population protestante au Manitoba. Alors à quel ser à gouvernement fédéral de jouer la comédie d'avantage, à quel ser à MM. Caron et Oulmet de rester plus longtemps dans un ministère à qui il est humainement impossible de remplir ses promesses et de rendre justice à nos coreligionnaires.

Un bon mouvement leur venant du cœur, s'il leur en reste encore, leur ferait donner leur démission immédiatement. La dissolution en résulterait et le peuple aurait alors la chance de prononcer un jugement que tout le monde prévoit: la condamnation la plus vaste et la plus retentissante qui ait jamais été prononcée contre un régime politique au Canada: le régime actuel.

Le peuple est en réalité gouverné par un ministère qui ne jouit plus de sa confiance. Alors, c'est abuser criminellement de la constitution que de prolonger cette comédie contre laquelle tout le pays est en révolte. On sait que plusieurs de nos ministres fédéraux sont à se promener à travers le pays. Quatre d'entre eux voyagent en wagon spécial. On dit qu'il y a eu toute une lutte pour savoir qui aurait un "spécial".

La "Sentinelle", de Mattawa, a l'air de comprendre bien peu de chose à la politique. Aux yeux de notre confrère, il n'y a sans doute que Clarke Wallace pour régler d'une façon heureuse la question des écoles. M. Henri d'Entremont, un des leurs résident aux Etats-Unis, les Académis se proposent d'ériger, à Grand-Pré, un monument en l'honneur de leurs héros aieux des jours d'Évangéline.

Chicago vient d'être témoin d'un bal où toutes les dames étaient en "bloonniers". M. Turgeon, député de Bellechasse, est parti en promenade au lac Saint-Jean. HOTEL JACQUES-CARTIER Descendez à cet hôtel le plus central pour les hommes d'affaires. Cuisine sous un bon chef. Prix populaires. 211-joo S. D. Canac-Marquis, agent d'immobiliers, 97 rue St-Jacques, prend au pair les chèques de la Banque de l'Empire en paiement d'achat de lot vacants. 297-3

Les médecins trouveront le Sirop Calme de Mme Winslow ce qu'il y a de mieux à donner aux enfants qui font leurs dents. C'est un remède de longue date et qui a fait ses preuves. Essayez le Guérisseur des Cors Holloway. Il a enlevé dix cors, sans aucune douleur sur les pieds d'une même personne. Ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore.

Malaise-Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée et indigestion générale. Ces symptômes, si on les néglige se développent en une maladie sérieuse. Il y a un dictionnaire populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut un livre de guérison" et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant deux ou trois Pilules Végétales de Parmentier, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. Joo

CHRONIQUE DU JOUR

De ces deux décisions, on l'admettra, méritent un certain poids quand même un certain public sera porté à conclure à l'acquiescement immédiat du prisonnier, avant même que toute la preuve ait été mise devant le jury. La loi veut que le prisonnier soit considéré innocent tant qu'il n'est pas soutenu par un tribunal compétent. Pour pas faire que souscris de bon cœur à ce sentiment humain et chrétien de notre justice criminelle; mais il réclame au bon sens, à l'ordre public et à l'insolence. Le gouvernement d'Ottawa devrait être informé en termes les plus clairs et les plus précis que la province du Manitoba refuse d'être acteur dans la farce que la "troupe" d'Ottawa a inscrite à l'affiche. La province du Manitoba n'a rien à faire avec l'exécution du jugement du Conseil Privé. Le jugement du Conseil Privé n'est qu'une simple déclaration que certains privilèges dont jouissent les catholiques en Manitoba ont été affectés par la loi de 1890, que la minorité a droit d'appel au gouvernement fédéral. L'obligation de constater si la législation du Manitoba était justifiée de restreindre ces privilèges n'a pas été remplie. Les ministres ont agi comme des valets imbeciles et obéissants, d'après une clause du jugement du Conseil Privé, sans s'inquiéter de savoir si le Conseil Privé n'avait pas dépassé ses pouvoirs et empiété même sur ceux du gouvernement du Canada.

Que sir Mackenzie et sir Hibbert remplissent leur programme insensé et dangereux. Qu'ils présentent une loi réparatrice au parlement et nous allons voir ce qui va en résulter. Cette expression de pensées de la "Tribune" est conforme à l'opinion de toute la population protestante au Manitoba. Alors à quel ser à gouvernement fédéral de jouer la comédie d'avantage, à quel ser à MM. Caron et Oulmet de rester plus longtemps dans un ministère à qui il est humainement impossible de remplir ses promesses et de rendre justice à nos coreligionnaires.

Un bon mouvement leur venant du cœur, s'il leur en reste encore, leur ferait donner leur démission immédiatement. La dissolution en résulterait et le peuple aurait alors la chance de prononcer un jugement que tout le monde prévoit: la condamnation la plus vaste et la plus retentissante qui ait jamais été prononcée contre un régime politique au Canada: le régime actuel.

Le peuple est en réalité gouverné par un ministère qui ne jouit plus de sa confiance. Alors, c'est abuser criminellement de la constitution que de prolonger cette comédie contre laquelle tout le pays est en révolte. On sait que plusieurs de nos ministres fédéraux sont à se promener à travers le pays. Quatre d'entre eux voyagent en wagon spécial. On dit qu'il y a eu toute une lutte pour savoir qui aurait un "spécial".

La "Sentinelle", de Mattawa, a l'air de comprendre bien peu de chose à la politique. Aux yeux de notre confrère, il n'y a sans doute que Clarke Wallace pour régler d'une façon heureuse la question des écoles. M. Henri d'Entremont, un des leurs résident aux Etats-Unis, les Académis se proposent d'ériger, à Grand-Pré, un monument en l'honneur de leurs héros aieux des jours d'Évangéline.

Chicago vient d'être témoin d'un bal où toutes les dames étaient en "bloonniers". M. Turgeon, député de Bellechasse, est parti en promenade au lac Saint-Jean. HOTEL JACQUES-CARTIER Descendez à cet hôtel le plus central pour les hommes d'affaires. Cuisine sous un bon chef. Prix populaires. 211-joo S. D. Canac-Marquis, agent d'immobiliers, 97 rue St-Jacques, prend au pair les chèques de la Banque de l'Empire en paiement d'achat de lot vacants. 297-3

Les médecins trouveront le Sirop Calme de Mme Winslow ce qu'il y a de mieux à donner aux enfants qui font leurs dents. C'est un remède de longue date et qui a fait ses preuves. Essayez le Guérisseur des Cors Holloway. Il a enlevé dix cors, sans aucune douleur sur les pieds d'une même personne. Ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore.

Malaise-Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée et indigestion générale. Ces symptômes, si on les néglige se développent en une maladie sérieuse. Il y a un dictionnaire populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut un livre de guérison" et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant deux ou trois Pilules Végétales de Parmentier, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. Joo

CHRONIQUE DU JOUR

De ces deux décisions, on l'admettra, méritent un certain poids quand même un certain public sera porté à conclure à l'acquiescement immédiat du prisonnier, avant même que toute la preuve ait été mise devant le jury. La loi veut que le prisonnier soit considéré innocent tant qu'il n'est pas soutenu par un tribunal compétent. Pour pas faire que souscris de bon cœur à ce sentiment humain et chrétien de notre justice criminelle; mais il réclame au bon sens, à l'ordre public et à l'insolence. Le gouvernement d'Ottawa devrait être informé en termes les plus clairs et les plus précis que la province du Manitoba refuse d'être acteur dans la farce que la "troupe" d'Ottawa a inscrite à l'affiche. La province du Manitoba n'a rien à faire avec l'exécution du jugement du Conseil Privé. Le jugement du Conseil Privé n'est qu'une simple déclaration que certains privilèges dont jouissent les catholiques en Manitoba ont été affectés par la loi de 1890, que la minorité a droit d'appel au gouvernement fédéral. L'obligation de constater si la législation du Manitoba était justifiée de restreindre ces privilèges n'a pas été remplie. Les ministres ont agi comme des valets imbeciles et obéissants, d'après une clause du jugement du Conseil Privé, sans s'inquiéter de savoir si le Conseil Privé n'avait pas dépassé ses pouvoirs et empiété même sur ceux du gouvernement du Canada.

Que sir Mackenzie et sir Hibbert remplissent leur programme insensé et dangereux. Qu'ils présentent une loi réparatrice au parlement et nous allons voir ce qui va en résulter. Cette expression de pensées de la "Tribune" est conforme à l'opinion de toute la population protestante au Manitoba. Alors à quel ser à gouvernement fédéral de jouer la comédie d'avantage, à quel ser à MM. Caron et Oulmet de rester plus longtemps dans un ministère à qui il est humainement impossible de remplir ses promesses et de rendre justice à nos coreligionnaires.

Un bon mouvement leur venant du cœur, s'il leur en reste encore, leur ferait donner leur démission immédiatement. La dissolution en résulterait et le peuple aurait alors la chance de prononcer un jugement que tout le monde prévoit: la condamnation la plus vaste et la plus retentissante qui ait jamais été prononcée contre un régime politique au Canada: le régime actuel.

Le peuple est en réalité gouverné par un ministère qui ne jouit plus de sa confiance. Alors, c'est abuser criminellement de la constitution que de prolonger cette comédie contre laquelle tout le pays est en révolte. On sait que plusieurs de nos ministres fédéraux sont à se promener à travers le pays. Quatre d'entre eux voyagent en wagon spécial. On dit qu'il y a eu toute une lutte pour savoir qui aurait un "spécial".

La "Sentinelle", de Mattawa, a l'air de comprendre bien peu de chose à la politique. Aux yeux de notre confrère, il n'y a sans doute que Clarke Wallace pour régler d'une façon heureuse la question des écoles. M. Henri d'Entremont, un des leurs résident aux Etats-Unis, les Académis se proposent d'ériger, à Grand-Pré, un monument en l'honneur de leurs héros aieux des jours d'Évangéline.

Chicago vient d'être témoin d'un bal où toutes les dames étaient en "bloonniers". M. Turgeon, député de Bellechasse, est parti en promenade au lac Saint-Jean. HOTEL JACQUES-CARTIER Descendez à cet hôtel le plus central pour les hommes d'affaires. Cuisine sous un bon chef. Prix populaires. 211-joo S. D. Canac-Marquis, agent d'immobiliers, 97 rue St-Jacques, prend au pair les chèques de la Banque de l'Empire en paiement d'achat de lot vacants. 297-3

Les médecins trouveront le Sirop Calme de Mme Winslow ce qu'il y a de mieux à donner aux enfants qui font leurs dents. C'est un remède de longue date et qui a fait ses preuves. Essayez le Guérisseur des Cors Holloway. Il a enlevé dix cors, sans aucune douleur sur les pieds d'une même personne. Ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore.

Malaise-Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée et indigestion générale. Ces symptômes, si on les néglige se développent en une maladie sérieuse. Il y a un dictionnaire populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut un livre de guérison" et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant deux ou trois Pilules Végétales de Parmentier, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. Joo

CHRONIQUE DU JOUR

De ces deux décisions, on l'admettra, méritent un certain poids quand même un certain public sera porté à conclure à l'acquiescement immédiat du prisonnier, avant même que toute la preuve ait été mise devant le jury. La loi veut que le prisonnier soit considéré innocent tant qu'il n'est pas soutenu par un tribunal compétent. Pour pas faire que souscris de bon cœur à ce sentiment humain et chrétien de notre justice criminelle; mais il réclame au bon sens, à l'ordre public et à l'insolence. Le gouvernement d'Ottawa devrait être informé en termes les plus clairs et les plus précis que la province du Manitoba refuse d'être acteur dans la farce que la "troupe" d'Ottawa a inscrite à l'affiche. La province du Manitoba n'a rien à faire avec l'exécution du jugement du Conseil Privé. Le jugement du Conseil Privé n'est qu'une simple déclaration que certains privilèges dont jouissent les catholiques en Manitoba ont été affectés par la loi de 1890, que la minorité a droit d'appel au gouvernement fédéral. L'obligation de constater si la législation du Manitoba était justifiée de restreindre ces privilèges n'a pas été remplie. Les ministres ont agi comme des valets imbeciles et obéissants, d'après une clause du jugement du Conseil Privé, sans s'inquiéter de savoir si le Conseil Privé n'avait pas dépassé ses pouvoirs et empiété même sur ceux du gouvernement du Canada.

Que sir Mackenzie et sir Hibbert remplissent leur programme insensé et dangereux. Qu'ils présentent une loi réparatrice au parlement et nous allons voir ce qui va en résulter. Cette expression de pensées de la "Tribune" est conforme à l'opinion de toute la population protestante au Manitoba. Alors à quel ser à gouvernement fédéral de jouer la comédie d'avantage, à quel ser à MM. Caron et Oulmet de rester plus longtemps dans un ministère à qui il est humainement impossible de remplir ses promesses et de rendre justice à nos coreligionnaires.

Un bon mouvement leur venant du cœur, s'il leur en reste encore, leur ferait donner leur démission immédiatement. La dissolution en résulterait et le peuple aurait alors la chance de prononcer un jugement que tout le monde prévoit: la condamnation la plus vaste et la plus retentissante qui ait jamais été prononcée contre un régime politique au Canada: le régime actuel.

Le peuple est en réalité gouverné par un ministère qui ne jouit plus de sa confiance. Alors, c'est abuser criminellement de la constitution que de prolonger cette comédie contre laquelle tout le pays est en révolte. On sait que plusieurs de nos ministres fédéraux sont à se promener à travers le pays. Quatre d'entre eux voyagent en wagon spécial. On dit qu'il y a eu toute une lutte pour savoir qui aurait un "spécial".

La "Sentinelle", de Mattawa, a l'air de comprendre bien peu de chose à la politique. Aux yeux de notre confrère, il n'y a sans doute que Clarke Wallace pour régler d'une façon heureuse la question des écoles. M. Henri d'Entremont, un des leurs résident aux Etats-Unis, les Académis se proposent d'ériger, à Grand-Pré, un monument en l'honneur de leurs héros aieux des jours d'Évangéline.

Chicago vient d'être témoin d'un bal où toutes les dames étaient en "bloonniers". M. Turgeon, député de Bellechasse, est parti en promenade au lac Saint-Jean. HOTEL JACQUES-CARTIER Descendez à cet hôtel le plus central pour les hommes d'affaires. Cuisine sous un bon chef. Prix populaires. 211-joo S. D. Canac-Marquis, agent d'immobiliers, 97 rue St-Jacques, prend au pair les chèques de la Banque de l'Empire en paiement d'achat de lot vacants. 297-3

Les médecins trouveront le Sirop Calme de Mme Winslow ce qu'il y a de mieux à donner aux enfants qui font leurs dents. C'est un remède de longue date et qui a fait ses preuves. Essayez le Guérisseur des Cors Holloway. Il a enlevé dix cors, sans aucune douleur sur les pieds d'une même personne. Ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore.

Malaise-Symptômes, mal de tête, perte d'appétit, langue chargée et indigestion générale. Ces symptômes, si on les néglige se développent en une maladie sérieuse. Il y a un dictionnaire populaire qui dit "qu'une once de prévention vaut un livre de guérison" et il suffit d'un peu d'attention sur ce point pour épargner des mois de maladie et de grosses notes de médecin. Pour cette maladie, prenez en vous couchant deux ou trois Pilules Végétales de Parmentier, et une ou deux pendant trois soirs consécutifs et vous serez guéri. Joo



LA TEMPERATURE

Probabilités pour les Prochaines 24 Heures

Toronto, Ont., 5, 11.30, 5-66

LA QUESTION SCOLAIRE EN BELGIQUE

La chambre des députés à Bruxelles a adopté samedi par un vote de 70 contre 50 la clause quatre du bill des écoles, rendant obligatoire l'éducation religieuse.

M. Connaughton a été proclamé évêque de ce matin.

Mgr Langevin est en tournée pastorale dans le Manitoba.

M. McDonnell a accepté ce matin la candidature conservatrice dans la division Centre.

Le sénateur se traite avec infiniment de modestie dans son journal le "Manitoba" !!!

L'on vient de commencer la moisson du blé à Morris, Winnipeg, et bientôt l'on fera la moisson dans toute la province. Les compagnies de moulin à farine Ogilvie et Lake of the Woods, sont à réparer leurs entrepôts dans les divers districts ruraux de l'Ouest.

M. James E. Huddart, le promoteur du projet pour l'établissement d'une ligne de steamers, par voie du Canada, pour l'Australie, est plus que jamais confiant dans la réussite.

Le nouveau secrétaire d'Etat pour les colonies, M. Joseph Chamberlain, paraît fortement s'intéresser au projet.

Le "Monde" paraît l'autre jour de ce qui a été révélé à l'enquête tenue en Irlande par le juge Dugas et M. Greenfield, dans l'affaire Shortis. Plusieurs témoins ont prouvé le manège de Shortis de tirer sur les gens.

Voilà comment notre confrère l'"Indépendant" de Fall River, interprète cette manie de Shortis :

Et malgré cette inoffensive (?) manie de tirer sur des créatures humaines, dit l'"Indépendant", maître des soupçons, nous aurons été la proie d'un homme de s'exercer la main sur le passant et sur ses voisins, jusqu'à ce qu'on l'envoie au Canada.

Si le fait était exact, on pourrait croire avec raison qu'il n'était pas le seul qui y eût été à Waterloo.

Mais ces inoffensives ne tromperont pas les naifs.

Shortis n'est pas plus fou que les autres Anglais qui font de la comptabilité !

MORT DE DESSAULLES

Un cablegramme de Paris nous apprend la mort de L. A. Dessaules, arrivée à Paris à l'hôpital Dubois, il était âgé de 77 ans et il a succombé à la diabète.

Dessaules fut conseiller législatif avant la confédération et il fut aussi rédacteur du "Pays". Ses funérailles auront lieu jeudi à Paris.

EXCURSION DE PECHE

Malgré le mauvais temps, 83 personnes ont fait le voyage dimanche à bord du "Danube" capitaine Labrache, en excursion de pêche et de chasse à l'île Bouchard. Cette excursion, organisée par M. Cyrille Lafortune et le docteur Charles Guillaud, a eu tout le succès possible. A St-Jacques, les excursionnistes ont été reçus avec une hospitalité généreuse par M. A. Chevalier. La pêche, près de l'île, a été merveilleuse pour nombre de pêcheurs. On a ramené à St-Jacques, les excursionnistes ont été reçus avec une hospitalité généreuse par M. A. Chevalier. La pêche, près de l'île, a été merveilleuse pour nombre de pêcheurs.

C'est à la gratieuse de MM. Ambrose Beaudin, Ch. Robitaille, maître de poste, Charles Glard et Hilarie Prévost que nos excursionnistes ont dû leur heureuse fortune d'attraper tant de poisson. Ces messieurs ont fait tout au long du voyage, être agréables à tous en mettant leur chaux à la disposition des pêcheurs. Bref, ça a été un succès qui a été un succès. M. Amédée Coriand, est l'heureux propriétaire d'une journée de gaz naturel dont ont été émerveillés les curieux qui sont allés le voir.

Un incendie a éclaté à la rue St-Jacques, à l'endroit où se trouve le magasin de M. Ewing, qui a été détruit.

UNE VOLEUSE

Marguerite Dougal, 67 ans, a comparu ce matin en cour de police pour répondre à l'accusation d'avoir volé une pièce de satin, la propriété de MM. Arthur Gagnon et Cie. Le vol a été commis samedi vers midi. Marguerite s'est avouée coupable et maintenant le magistrat Lafontaine, qui l'a condamnée à un mois de prison.

Dommages réclamés

Hubert C. Grégoire, marchand, de Montréal, réclame \$400 à la ville. Il prétend avoir souffert des dommages par le mauvais état des égouts à la suite des dernières pluies.

Dans le port

Le "Namiidan" est entré dans le port dimanche après-midi. Le capitaine dit avoir rencontré d'immenses bancs de glace flottants à 150 milles des côtes de Belle Isle. Plusieurs des tirailleurs de l'équipe qui ont fait tout au long du voyage à Blaisy étaient un nombre de passagers.

Grands préparatifs pour le 13 à Boucherville

Le "Basket Party", au club nautique de Boucherville, samedi soir a été un succès. Tout a marché sur des roulettes et on s'est amusé à cœur joie. Les préparatifs de la grande fête de nuit, le 13 août prochain vont grand train. Boucherville va se surpasser à cette occasion.

On a été construire quatre roues immenses pour les fêtes qui auront lieu le 13 août prochain, qui seront éclairées de mille feux roulants.

On installera une de ses roues sur l'île; deux autres à la maison du club et une au milieu de la rivière.

Des aujourd'hui, les citadins s'organisent pour aller jouir du spectacle féerique qu'offrira Boucherville, le 13 août soir.

Il se casse le cou

Thomas Balls, de Kingston, est tombé en bas de son cheval, ce matin, et s'est rompu le cou.

OBSEQUES DE

Mme HURTEAU

Un cortège funèbre imposant

M. Hurteau gravement indisposé

A dix heures ce matin, à l'église St-Jacques de Montréal, ont eu lieu les funérailles de Marie Emeline La Roche, épouse de l'évêché N. A. Hurteau.

A dix heures moins le quart, le cortège funèbre a quitté la résidence de M. Hurteau, 319 rue Sherbrooke, pour se rendre à l'église.

Les tributs floraux étaient des plus riches et des plus nombreux.

Les porteurs des coins du poêle étaient les honorables J. A. Guimot et G. A. Nantel, les échevins Préfontaine et McBride, MM. Toussaint Préfontaine, L. E. Morin, sr, Alexis Dupuis et Jesse Joseph, avocat.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc. et de la paroisse de St-Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

Le deuil était conduit par l'évêché de Montréal, qui fut suivi de M. Hurteau, régisseur du comté de Chambly, Alcime Hurteau, MM. les notaires Bral et Chaussé, Ovide Dufresne, J. L. A. Dufresne, Dr H. Dufresne, C. A. Dufresne, M. Hurteau, MM. Arthur Dansereau, maître de poste de Montréal, Lionel Dansereau et Arthur Dansereau, J. B. A. Laplante, avocat de Valleyfield; Léo A. Larocque, de Châteauguay; J. Leduc, A. Larocque et Z. Larocque.

Dans le cortège funèbre, nous avons remarqué le maire Villemeuve, les échevins Savigneau, Hurtubise, Brunet, Lacombe, Groulx, Desjardins, Jacques, Robert, Marais, Prévoce, Leclerc, Connaughton, Stevenson, Farrell, Smith et Turner, les ex-échevins Lanarolie, Jérémie Perreault, Boisseau, Clendinning, Gauthier, Moisan, etc.

LA RECLUSE

DE VILLE-MARIE

Et le 200me anniversaire

De la première messe chez les Sœurs de la Congrégation

On célébrera demain, à la maison-mère des Sœurs de la Congrégation, le 200ème anniversaire de la première messe célébrée dans la chapelle de la communauté.

Pendant quelques années, après leur fondation, la mère-Bourgeoise et ses compagnes traitaient les offices à l'église paroissiale, à l'exception d'un tout petit oratoire, qu'on ne conservait pas le St Sacrement.

Un jour, la fondatrice de la Congrégation résolut d'avoir le Bon Dieu chez elle et elle donna le contrat pour la construction d'une chapelle de 24 pieds par 24. Les travaux commencèrent au printemps de 1834 et l'église fut dédiée, le 6 août, 1835.

Dans ce temps vivait à Montréal, un riche négociant, M. LeBer, dont la fille, en se mariant, qu'on se consacra au St Sacrement, sans dépendre de son père, se maria avec un religieux. Elle offrit à la mère-Bourgeoise de l'aider à bâtir l'église de la communauté, à condition toutefois, qu'il lui serait permis de construire une cellule à l'arrière de l'église sacré et d'y demeurer toute sa vie.

La Congrégation accepta. L'historien du temps nous rapporte que les travaux furent terminés par le père Bourgeois et Mlle LeBer, furent confiés comme suit : maçonnerie, Pierre Guy, de Montréal; bois pour toiture et parquet, Jacques Archambault et Simon Allard, de la Pointe-aux-Lacques; charpente, M. P. Adéodat, de l'église, Étienne Truteau, de Ville-Marie.

La cellule demandée par Mlle LeBer fut pratiquée en haut de la sacristie, au-dessus de la porte d'entrée. On trouva tout juste au milieu de l'église sa cellule.

Dans la porte de la sacristie, on ménagea une ouverture par où la recluse recevait la Sainte-Église, car X. Gauthier, Hilarie Hurteau, agent de colonisation, A. Benoit, ancien député, Victor Hudon, S. Conté, John-Byrter, L. H. Sénécal, L. C. de Beauport, Rodolphe Lemieux, F. X. St-Charles, M. J. G. Gauthier, J. O. Hochelaga, J. A. O. Lafort, assistant-superintendant de l'Acadie, F. J. Bisailon, J. B. Doré, O. M. Augé, député, P. L. Dorval, Joseph Gravel, A. T. Lévesque, Jean-Jacques, L. O. David, greffier de la cité, Charles Gravel, John Chénier, P. W. Saint-Georges, ingénieur de la ville, J. O. Drouin, Dr Mont, et une foule d'autres ont été admis à l'église.

André de 6900 personnes depuis samedi soir sont allées s'agenouiller près des restes de Mme Hurteau. Hier seulement, de une heure à trois heures de l'après-midi, 1500 personnes se pressaient autour du cercueil de la défunte.

Un service ce matin, l'absoute a été faite par le révérend M. Hurteau, de Longueuil, neveu de l'évêché. Le service a été célébré par le Rév. M. Chénier, curé de Saint-Jacques, assisté des abbés Laurier et Hurteau comme diacre et sous-diacre.

A l'orgue, le chœur de St-Jacques a très bien rendu la messe de Webb, la "Prose" de Contant, le "Gloria", le "Jesu Christe" de Duval, et le "Benedictus" de Bartholdi. Le chœur était sous la direction de M. J. E. Drolet.

Le professeur Alphonse Bégué, organiste de Notre-Dame, et M. J. O. Drouin, les principaux solistes ont été MM. H. P. Bruyère, A. Giroux, Denis Poliquin, A. Baril, F. G. Crépéau, A. Dansereau et J. T. Lortie.

Au chœur, nous avons remarqué entr'autres les Rév. P. Estévenou, supérieur des Pères du Saint-Sacrement, P. de la même ordre, A. Filatrault et J. Brière, de l'église St-Jacques.

Une foule considérable a accompagné les restes mortels de Mme Hurteau jusqu'à l'église de la Côte-des-Neiges où ils ont été déposés dans la cellule de la recluse.

L'évêché Hurteau est gravement indisposé surtout depuis la mort si prématurée de madame Hurteau.

Samedi dernier il a eu deux hémorragies. Ses médecins entretiennent de grandes craintes sur son état, cependant un mieux relatif s'est fait sentir et M. Hurteau était assés bien ce matin pour conduire sa compagnie défunte jusqu'à sa dernière demeure.

Cette cérémonie funèbre a été un coup affecté. L'on ne croit pas qu'il puisse vaquer à ses occupations avant quelques semaines de soins et de repos.

AFFAIRES

D'EXPROPRIATION

M. Lomer Gouin, avocat, représentant certaines parties intéressées dans l'expropriation de la rue St-Jacques ouest, est allé solliciter ce matin à l'hôtel de ville la démission de M. H. S. Ewing, comme président du bureau des commissaires expropriateurs.

La présentation de ces propriétaires est que M. Ewing est inapte à exercer ses fonctions, vu qu'il est responsable d'une hypothèque conjointement avec son frère sur une propriété de la rue St-Jacques. Les commissaires ont pris acte de ces déclarations, sur les notes demandées et ont demandé un délai de quelques jours avant de laisser connaître leur décision. Jusque là aucune poursuite ne sera intentée contre M. Ewing.

Les Sœurs de la Congrégation feront un triduum à l'occasion de cet anniversaire de la première messe, dite chez elles.

Un valet de leur chapelle, la fête sera toute intime.

Demain après-midi, il y aura salut et sermon par M. le chanoine Bruchési.

A la messe demain, Mgr Fabre portera des onguents bénédits pour l'église de Notre-Dame de Montréal par la sœur LeBer et se servira d'un calice qu'elle a donné à l'ancienne église des Dames de la Congrégation.

Les déclarations de l'acte confectonné pour l'église des Sœurs ont été détruits dans l'incendie de 1768.

LE CAPITAINE COX

Nos lecteurs ont vu dans le "Patriote" le portrait du capitaine C. F. Cox, du département de la marine et des pêcheries, et qui s'est vu accidentellement tué dimanche, pendant qu'il prenait un bain et se trouvait samedi à la Pointe à Gatineau. Deux hommes le tirèrent de l'eau à trente pieds de profondeur au moyen de grappins en fer.

Le wagon VILCOULIER

Pour le vier-président des Etats-Unis

M. Stevenson, vice-président des Etats-Unis, accompagné de sa femme et de sa fille, dont la santé est très précaire, est parti hier, pour un voyage dans l'ouest Canadien, sur les côtes du Pacifique et dans l'Alaska. Sir William Van Horne à cette occasion a mis à la disposition des voyageurs son wagon particulier qui a voyagé hier soir de la gare Windsor en destination de Toronto.

Regates

Aujourd'hui ont lieu les grandes régates à Cowes.

La maison des syriens

Un de nos reporters a visité la maison des Syriens, de la rue Saint-Jacques. Plusieurs familles syriennes logent dans cet édifice.

On nous a dit que sous le rapport de l'hygiène et du confortabilité, comme espace et commodités, cet édifice laissait beaucoup à désirer.

UN CONVENTUM

A STE-THERESE

Des anciens élèves de l'Alma Mater

On ira à l'île Ducharme

Un conventum d'anciens élèves a lieu demain au petit séminaire de Sainte-Thérèse. Le programme comporte trois jours de fêtes : la première journée se passera à Sainte-Thérèse même et commencera par une messe solennelle des deux autres à l'île Ducharme à Ste-Rose.

Les membres de ce conventum sont : l'abbé Charles Larocque, curé de St-Louis de France; l'abbé A. Sauvé, de la cathédrale d'Ottawa; l'abbé Antimo Corbelli, chapelain de l'Assise St-Jean de Dieu; l'abbé J. H. Cousineau, supérieur du Petit Séminaire de Sainte-Thérèse; Dr Edmond Grignon, de Ste-Agathe des Monts; Dr Gaston St-Ceair, d'Ottawa; l'abbé Laurent Cousineau, chancelier de l'archevêché de Montréal; Amédée Gaborry, aumônier du Portage du Rat; J. J. Grignon, promoteur du district de Terrebonne; Dr C. J. Leclaire, de Danielsonville; l'abbé Théodule Neveu, curé dans le diocèse de Valleyfield; Dr Arthur Ricard, de Montréal; le R. P. Adéodat Therrien, O. M. L., missionnaire dans l'Ouest; l'abbé Tréfé Théoret, curé d'Ormatou; Dr L. H. Roy, de Montréal; Dr C. Ovide Ostiguy, de Valleyfield; Nicéphore Labonde, marquis de Cottou Landing; l'abbé Edmond Gratton, Dr M. L. Proulx, Dr John O'Rourke et Arthur Décaré, de Lachine.

Le projet de loi qui sera adopté à cette session se rattache à la fixation des loyers des tenanciers en Irlande. La considération de la question sera renvoyée en 1896.

Les membres du parti irlandais ont été convoqués en assemblée générale, le jour de l'ouverture du parlement, par Justin McCarthy.

Les députés irlandais resteront fidèles aux libéraux.

Le nouveau gouvernement acceptera la nomination de M. William Court de Connemara. M. Gully est un libéral, mais les conservateurs ont confiance en sa fermeté, sa droiture et son impartialité.

NOTRE TROUPE

D'OPERA

M. Carbonnel premier baryton

Les affaires marchent bien</